

**Procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers
élus :

15

Conseillers
en fonction :

12

Conseillers
présents ou représentés :
12

Séance du 04 novembre 2013

Sous la présidence de M. HIPP Alain, Maire
Secrétaire de Séance : M. DUTT Hervé

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, FORLER Caroline,
DUTT Hervé. MAHLER Rémy, Éric BURGER, SCHMITT-ERBS Mireille, KOCH
Nadine, JACQUEL-VOLKMAR Claire, GIRARDIN Pierre, HOLLNER Jean-Pierre

1- Club House : choix du bureau d'étude pour la mission contrôle technique

VU l'approbation du Conseil Municipal en date du 20 août 2013 pour la construction d'un Club House à proximité du stade,
VU l'obligation de faire intervenir un contrôleur technique pour ce chantier,
VU les offres de prix des bureaux d'études APAVE et SOCOTEC

VOTE :
Pour :10
Contre :2
Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la mission contrôle technique au bureau d'étude SOCOTEC pour un montant de 3825€ HT.

2- Club House : choix du bureau d'étude géotechnique

VU l'approbation du Conseil Municipal en date du 20 août 2013 pour la construction d'un Club House à proximité du stade,
VU la nécessité de procéder à une étude de sol au préalable pour la construction du bâtiment,
VU les offres de prix des bureaux d'études FONDASOL et HYDROGEOTECHNIQUE EST,

VOTE :
Pour :10
Contre :2
Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la mission de sondages géotechniques au bureau d'étude FONDASOL pour un montant de 2525 € H.T.

3- Club House : choix du bureau d'étude pour la mission coordination Sécurité Protection de la Santé

VU l'approbation du Conseil Municipal en date du 20 août 2013 pour la construction d'un Club House à proximité du stade,
VU l'obligation de faire appel à un coordonnateur SPS pour ce chantier,
VU les offres de prix des bureaux d'études ELYFEC, APAVE et SOCOTEC

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la mission SPS au bureau d'étude SOCOTEC pour un montant de 2655€ HT.

4- Club House : choix du bureau d'étude pour la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination

VU l'approbation du Conseil Municipal en date du 20 août 2013 pour la construction d'un Club House à proximité du stade,
VU l'obligation de faire intervenir un bureau d'étude pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de ce chantier,
VU l'offre de prix du bureau d'étude MP CONSEIL de STRASBOURG,

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la mission OPC au bureau d'étude MP CONSEIL pour un montant de 6700 € HT.

5- Hangar communal – mission de maîtrise d'oeuvre

VU l'approbation du Conseil Municipal en date du 21 février 2013 pour transformer le hangar communal en atelier municipal,
VU l'intervention un maître d'ouvrage pour établir les plans, intervenir auprès des entreprises et suivre les travaux dans son intégralité,
VU l'offre de prix de Monsieur Jean-Marc SCHMITT, économiste du bâtiment d'Alteckendorf,

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la maîtrise d'œuvre du dossier à Monsieur Jean-Marc SCHMITT, économiste du bâtiment, pour un montant de 3000 € TTC.

6- Motion de mise en œuvre du rythme scolaire

La réforme des rythmes scolaires est un sujet qui suscite plusieurs débats depuis quelques mois. Les communes avaient le choix de mettre en place dès la rentrée 2013 le nouveau rythme scolaire, soit reporter l'échéance à la rentrée 2014.

Notre commune avait choisie de reporter l'échéance à 2014.

Un courrier de Monsieur Patrick HETZEL, Député du Bas-Rhin et membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation a été adressé à la commune nous informant des difficultés de la mise en œuvre de la réforme.

Au vu de ce courrier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la motion proposée par Monsieur Patrick HETZEL, Député du Bas Rhin et demande :

VOTE :
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

- que la mise en place de cette réforme ne soit imposée à la rentrée 2014
- que les compensations financières de l'État correspondant au coût réel d'application de la réforme pour la commune soient instaurées.

7- Convention Électricité de Strasbourg

Une convention existe depuis 1998 entre la commune et l'Électricité de Strasbourg qui est renouvelée tous les 5 ans.

La convention signée en 2008 arrive à échéance cette année.

Cette convention prévoit de participer financièrement aux investissements de la commune à hauteur de 20% pour les travaux sur le réseau de distribution électrique et de 10% pour les travaux d'éclairage public.

VOTE :
Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler la convention avec l'Électricité de Strasbourg pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'en 2018.
-